DESCRIPTION DES VEHICULES M.B.K. TYPE 3 DL

O. GENERALITES

- 0.1. Constructeur:
 - Z.I. de Rouvroy 02100 SAINT-QUENTIN
- 0.2 Marq
- 0.3. Genre OMOTEUR
- 0.4. Type: 31
- 0.5 Puissance admin strative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- Nombre d'essieux et de roues : 2
- 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : AR
- 1.1.2 Emplacement de la roue rice : AV
- 1.2 Dimensions des pneumatiques AV: 2 x 14 ou 2 1/4 x 14 AR: 21/4×14
- 1.3 Constitution du cadre ou de la coque tubulaire
- Emplacement et disposition du moteur 1.4. a la partie inférieure du cadre horizontal

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

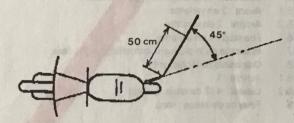
Au sein de la présente notice, les essieux sont numerotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Poids total autorisé en charge: 146
- 2.2 Possibilité d'attelage d'un side-car : non
- 2.3.
- 2.4 Charge maximale admissible
- 2.4.1. Sur l'essieu 1:90
- 2.4.2. Sur l'essieu 2:90
- 2.5. 2.6.
- 2.7 Empattement: 1,05
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
- 2.8.1 Total: 46
- Sur l'essieu 1 : 22 2.8.2.
- 2.8.3. Sur l'essieu 2:24
- 2.9 Porte-à-faux avant : 0,235
- 2.10 Porte-à-faux arrière: 0,260
- 2.11. Longueur hors tout: 1,545
- 2.12 Largeur hors tout: 0,70

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination
- 3.1.1. Marque: YAMAHA
- 3.2. Description générale :
- Type: à combustion interne à piston en mouvement alter-3.2.1 natif et vilebrequin
- 3.2.2 Cycle: à explosion
- 3.2.3. Nombre de temps: 2
- 3.3. Nombre de cylindre: 1
- 3.4. Dimensions:
- 341 Alésage (mm): 40
- 3.4.2. Course (mm): 39,2
- 3.4.3 Cylindrée (cm3): 49,3
- Rapport volumétrique de compression : 6 à 1 3.5.
- Puissance maximale (KW ISO): 1,8 3.6.
- Régime de puissance maximale (tr/min): 5500 3.7.
- Couple maximal (mdAN ISO): 0,36 3.8.
- Régime couple maximal (tr/min): 3500 3.9.
- Régime de rotation maximal (tr/min): 6900 3.10.
- Carburant utilisé : Essence 3.11.
- Réservoir de carburant : 2,3 l 3.12.
- Mode d'alimentation du moteur : 1 carburateur à 1 corps 3.13

- 3.14 Type de filtre à air : sec
- 3.15. Allumage: par bougies, bobine d'induction commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 6
- 3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'air naturel
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.19.1. Description : il se compose d'une partie de section rectangulaire de 77 x 73 mm de longueur 360 mm environ
- Référence: TPSI 8703 3.19.2
- 3.20. Niveau sonore au point fixe
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBa): 80
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min): 2750
- Schéma de la position du microphone :



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 41 Type de boîte de vitesses : transmission automatique
- 4.2 Type d'embrayage : automatique
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardan
- Démultiplication de la transmission
- Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) 2 1/4 x 14: 1420
- Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min :

RAPPORT PRIMAIRE	RAPPORT SECONDAIRE	RAPPORT	PNEU	VITESSE (KM) A 1000 Tr/min
63 33	19 <u>57</u> 15 10	- 13,78	2 1/4 x 14	6,18

- 4.5. Vitesse maxim ale (km/h): 42,64
- Indicateur de vitesse : en variante 46
- 4.7. Compteur kilométrique : en variante

5. SUSPENSION

- Avant : Fourche télescopique
- 5.2. Arrière : Amortisseur télescop

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : directe sur fourche télescopique

7. FREINAGE

- Frein de service: AV et AR 71
- 7.1.1. Commande du frein de service : par leviers
- 7.2. Répartiteur de freinage : sans
- 7.3. Frein de secours : indépendant frein AV et AR
- 7.4 Frein de stationnement : sans
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1. Frein de service : par levier câble et came
- 7.6. Assistance du frein de service : sans

- Types de freins :
- Frein de service :
- Sur l'essieu 1 : à tambour avec segment intérieur
- ur l'essieu 2 : à tambour avec segment intérieur 7.8

8. CARROSSERIE

- : solo 8.1.
- ens 8.2 Carén
- Nombre de place assise : 1 8.3

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Feux de route : si 91
- Feux de croisement 92
- Feux de position avan 93
- Feux rouge arrière: 1 94
- Indicateur de changement de d rection: 9.5
- Avant: 2 en variante 9.5.1
- Arrière: 2 en variante 9.5.2
- 9.6 Feu stop: 1 en variante
- Eclairage de la plaque d'immatriculation sans 9.7
- Dispositifs réfléchissants : 9.8.
- Arrière: 1 9.8.1
- Latéral: 4 (2 de chaque côté) 9.8.2
- Feux de détresse : sans 9.9

10. DIVERS

- 10.1 Accessoires:
- 10.1.1.
- 1012
- 10.1.3. Rétroviseur : 1 sur guidon côté gauche
- 10.1.4. Avertisseur sonore: 1
- 10.1.5. Dispositif antivol: 1
- 10.2. Marque d'identité :
- 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur la colonne de
- 10.2.2
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : 6 caractères numé-
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : 000001
- 10.2.5. Identification du moteur : Frappe à froid

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur M.B.K. le 28 Octobre 1987 que le véhicule No 000001 présenté comme prototype des véhicules :

MARQUE: M.B.K. TYPE :3 DL

satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 76, R. 188, R. 188,1 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à : 000001.

FAIT à SAINT-QUENTIN, Le 2 Novembre 1987 LE CHEF DE SECTION DES T.P.E. (MINES) P. SAINT-SOLIEUX

> VU et APPROUVE et enregistré sous le No DNTR/87.39 Fait à AMIENS, le 20 Novembre 1987 P/LE DIRECTEUR et par délégation, L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (MINES) M. LEWANDOWSKI

Réservoir de fluide ou d'énergie : sans CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussigné MBK Industrie, constructeur, Z.I. de ROUVROY, 02100 SAINT-QUENTIN, certifions que :

- a) le véhicule
- 1.) Genre : CYCLOMOTEUR
- 2.1 Marque: MBK
- 3.1 Type: 3 DL
- 4.) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification :
- Carrosserie : Solo
- 6.) Source d'énergie : ES
- Puissance administrative : néant
- Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 8.
- 10.1 Poids total autorisé en charge: 146 kg
- Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : 46 kg
- 12.) Poids total roulant autorisé : / kg 13.) Charge utile du véhicule de base : /
- 14.) Niveau sonore de référence : 80 dB (A)
- 15.) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2750 Tr/min. est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.
- b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :.....
 - pour être livré à : ... (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

MUSET DINGERSHOUS (kg et m) Fait à.....le

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle cicontre.



Nota: Toute transformation de ce véhicule susce de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 6 69 à R 81 du Code de la Route, ou toute modification à cule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme a cations portées sur le certificat de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription de conformité (en particulier organes qui font l'objet d'une prescription d'une pr ur les ité à un texte règlementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.